



ÉTUDES EN COURS, INFOS PRATIQUES, TRAVAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Mis en ligne le 18 juillet 2019

Les zonages d'assainissement ont pour objectifs de répondre au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents d'urbanisme. Ces documents consistent à délimiter :

Pour le zonage d'assainissement des eaux usées : les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Pour le zonage d'assainissement des eaux pluviales : les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Ces zonages ont fait l'objet d'une enquête publique unique en lien avec le PLU intercommunal et les zonages d'assainissement des 11 autres communes de l'intercommunalité. Elle s'est déroulée du 15 avril au 24 mai 2019 inclus.

Après analyse des diverses demandes, la commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions motivées sur l'ensemble de ces projets s'agissant d'une enquête unique. Vous pouvez les consulter en les téléchargeant sur les liens suivants :

[Rapport et conclusions de la commission d'enquête sur le zonage d'assainissement des eaux usées](#) ↗

[Rapport et conclusions de la commission d'enquête sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales](#) ↗

Ces documents sont également consultables en Mairie en version papier.

La commune pourra ensuite procéder si nécessaire à des ajustements des projets de zonages d'assainissement avant leur approbation par le Conseil Municipal.



[Retrouvez les informations complètes concernant le projet de PLUi ici.](#)



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.